



ASSOCIATION DE DÉFENSE ET DE SAUVEGARDE DES MOULINS Normands-Picards

*Association pour l'étude, la conservation, et la restitution du Patrimoine hydraulique et éolien,
& pour la protection environnementale des ressources, milieux et habitats naturels, les espèces animales et
végétales créés et induits par sa présence.*

déclarée le 13 Juin 1984 à la Sous Préfecture de BERNAY sous le n° 2017

*Siège social : Moulin Saint
Amand*

*2 rue du Tour - 76000 ROUEN
<http://moulinnormandspicards.org>*

Compte Rendu du Conseil d'Administration du Lundi 8 juin 2020 2 rue du Tour – Rouen (76)

Le Conseil d'Administration commence à 18h00.

Présents : Didier FILLÂTRE, Annick MOIGNET, Anne-Sophie FILLÂTRE, François BERTIN.

Le quorum étant atteint François ouvre le Conseil d'administration.

Un Conseil d'Administration préparatoire par visioconférence s'est tenu le 6 Juin dernier de 14h00 à 15h30.

Etaient connectés les personnes suivantes :

M. Richard CHARLES, Mme Annick MOIGNET, M. Riwan DUGUE, Mme Anne-Sophie FILLATRE, M. Didier FILLATRE, et M. Philippe VALLOIS (GPP).

Ses travaux sont aujourd'hui soumis à l'approbation du Conseil d'Administration, à savoir :

Point 1 – l'Assemblée Générale Ordinaire 2020

Notre Assemblée Générale Ordinaire a été, de fait, reportée par l'état sanitaire actuel.

Si les circonstances le permettent, elle se tiendra le 27 septembre prochain à Rouen.

Un courrier d'information en ce sens sera envoyé à nos adhérents dans les 15 prochains jours avec le bilan de l'exercice 2019, le prévisionnel 2020, les actions 2020.

Point 2 - Journées des Moulins Normands-Picards et Trophée associé édition 2020 :

Depuis la fin de la quarantaine liée au COVID-19, nous constatons la reprise des visites dans certains moulins : par exemple au Moulin d'Hauville ou Moulin de la Pannevert.

Cependant la mise en œuvre des mesures sanitaires et le fait que la majorité des propriétaires ouvrant à la visite sont des sujets à risques liés au COVID-19, la Journée des Moulins Normands-Picards et son trophée édition 2020 sont annulés.

Un courrier sera fait en ce sens à nos adhérents, en leur rappelant les mesures sanitaires minimales à mettre en œuvre s'ils souhaitent néanmoins être ouvert à la visite.

Point 3 - Partenariat avec les Editions des Falaises :

La convention proposée par les éditions des Falaise, concernant la réalisation d'un livre sur les moulins normands, est validée par notre Conseil.

L'ensemble de nos adhérents sera mis à contribution. La sélection des travaux sera faite par notre Conseil d'Administration avant transmission aux éditions des Falaises.

Nous travaillerons conjointement avec les associations : l'ADM61, l'ARAM BN, et VPH.

Point 4 - Rivières et biodiversité :

*L'examen de notre requête auprès du Tribunal Administratif de Rouen visant l'obtention de l'agrément « Protection Environnementale » a été fixé au 18 juin prochain à 9h35.

Le Cabinet Lepage représentera notre association.



*Le travail de Roland reprenant le processus des décisions prises ces dernières années concernant la Rivière a été transmise aux administrateurs. Les éventuelles observations seront à lui transmettre avant le prochain Conseil d'Administration préparatoire.

Nous réfléchissons au meilleur moyen de portant à la connaissance du public ce document dès la rentrée.

Après présentation et discussion :

Résolution unique : Approuvez-vous les 4 points soumis par le conseil d'administration préparatoire du 6 juin dernier ?

Oui : 4 / Non : 0 / Abstention : 0 / Nul : 0 - Résolution adoptée

L'ordre du jour étant épuisé, et en l'absence d'autre question, la séance est levée à 18h30.

Le prochain Conseil d'Administration préparatoire est fixé le 4 juillet 2020 à 14h15.

Le Président

Le Secrétaire Général